

bes déposées pareillement à *San-Bonifacio*. La Régence avoit porté là-dessus un jugement , en déclarant , « que quand même ce qui s'est passé » depuis l'année 1744 , n'auroit pas annullé l'engagement fait avec l'Amiral Matthews , le » retour de ces canons & mortiers a pû être » effectué sans donner atteinte à l'esprit de la » Convention , puisque c'étoit en 1744 de l'artillerie appartenante au Roi d'Espagne , & » qu'aujourd'hui c'est de l'artillerie qui appartient en propre à la République , par la concession que Sa Maj. Catholique lui en a faite , » pour la dédommager de celle qu'elle avoit » fournie comme auxiliaire , aux troupes Espagnoles , & qui a été perdue à l'action de *Plaisance*. »

Voilà les raisons que donne la République à cet égard.

Depuis le retour de l'artillerie , dont on vient de faire mention , il est encore entré dans *Genes* deux Bataillons du Régiment Suisse du Vigier , au service de France , qui avoient fait voile de *Villefranche* , près de trois mois auparavant , mais qui ne pûrent effectuer leur arrivée , tantôt pour les vents contraires , & tantôt pour la rencontre de divers Vaisseaux Anglois , qui les ont obligés de relâcher souvent en différens Ports.

II. Comme le Duc de Richelieu , attendoit encore pour la fin de Décembre un renfort de troupes Françaises , huit gros Bâtimens de la République sont partis pour les aller prendre à bord & les conduire dans la Capitale. Ce Général a fait dans le même mois la visite de la *Riviere du Levant* , où il a établi par-tout des Garnisons Françaises ; & ayant aussi visité la *Speisè* , on travaille depuis en diligence à fortifier cette